



## GUIDE D'INFORMATION SUR L'ENTRETIEN D'UNE POULE PONDEUSE OU D'ORNEMENT

### Conditions d'accueil et de garde

Tout animal est un être sensible. Il doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. (Article L214-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Il est **interdit d'exercer des mauvais traitements envers un animal domestique, et d'abandonner un animal.**

Les atteintes au bien-être animal ainsi que l'abandon **sont punis d'amende et/ou de peine d'emprisonnement (Articles L521-1 et R654-1 du Code pénal).**

De plus, votre responsabilité civile est engagée en cas de problème ou nuisances engendrées par vos poules : " Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. " (Article 1243 du Code civil)

En outre, « Tout homme a le droit de détenir des animaux dans les conditions définies à l'article L. 214-1 et de les utiliser dans les conditions prévues à l'article L. 214-3, sous réserve des droits des tiers et des exigences de la sécurité et de l'hygiène publique et des dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. (Article L214-2 al. 1 du Code rural et de la pêche maritime).

**Important** : il vous appartient de vérifier les éventuelles restrictions quant à l'accueil et la détention chez vous d'un poulailler et de poules (**renseignements en mairie, règlement de copropriété etc**).

### Alimentation

Le propriétaire d'une poule **doit lui assurer une alimentation suffisamment équilibrée et abondante pour la maintenir en bon état de santé.**

Cette alimentation **doit correspondre aux besoins spécifiques de la poule.** Elle est composée d'un **mélange de céréales et de minéraux ou d'un aliment complet « spécial poules pondeuses ».**

Une **réserve d'eau fraîche**, fréquemment renouvelée et protégée du gel en hiver, doit être constamment disponible dans un récipient propre.

Des conseils précis vous seront donnés dans le **LIVRET GUIDE D'ACCUEIL** qui vous sera remis lors du retrait de vos animaux.



EAU  
2 LITRES PAR SEMAINE PAR POULE



CÉRÉALES / GRAINES  
MAIS JAMAIS SEULES !



ALIMENT COMPLET  
1 KG PAR SEMAINE PAR POULE



BESOIN D'UN CONSEIL, DES QUESTIONS..?

*Contactez-nous !*

05 65 64 51 27 / du lundi au vendredi 08h30-12h00 et 14h00-18h00

Retrouvez-nous sur [www.mapoule-cotcot.fr](http://www.mapoule-cotcot.fr)



## GUIDE D'INFORMATION SUR L'ENTRETIEN D'UNE POULE PONDEUSE OU D'ORNEMENT

### Poulailler / Abri

Il est interdit d'enfermer une poule dans des conditions incompatibles avec ses nécessités physiologiques, notamment dans un local sans aération ou sans lumière.

**L'animal doit disposer, en toutes circonstances, d'un espace suffisant et d'un abri contre les intempéries.**

Si la poule a accès à un enclos extérieur adossé au poulailler, l'enclos doit être adapté à sa taille, et en aucun cas inférieur à 1 m<sup>2</sup> par poule. Il doit comporter une zone ombragée.

L'idéal est de posséder un espace enherbé d'environ 10 à 20 m<sup>2</sup> par poule.



#### Poulailler :

- ✓ Isolé
- ✓ Assez grand = 0,50 m<sup>2</sup> / poule
- ✓ Étanche

### Obligations sanitaires

Les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, **doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire.**

Les fumiers doivent être évacués en tant que besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

Pour toute demande de conseils, n'hésitez pas à consulter notre Blog ou à nous contacter directement via notre formulaire de contact sur [www.mapoule-cotcot.fr](http://www.mapoule-cotcot.fr)

### Coût d'entretien annuel d'une poule

**Alimentation** = 50 kg d'Aliment/an/poule = 35 à 50€/poule/an

**Litière** = 15kg /an/poule = 3 à 15€/poule/an

**Soins/Bien-être** : vermifuge, terre de diatomée... = 0 à 10€/poule/an

**Frais vétérinaires** : animaux vaccinés, aucun rappel à réaliser par vos soins



BESOIN D'UN CONSEIL, DES QUESTIONS..?

*Contactez-nous !*

05 65 64 51 27 / du lundi au vendredi 08h30-12h00 et 14h00-18h00

Retrouvez-nous sur [www.mapoule-cotcot.fr](http://www.mapoule-cotcot.fr)

